



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 16 juin 2016, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL ET D'AMÉNAGEMENTS DE LA VOIE VERTE CEVA :
VOTE DU CRÉDIT-CADRE D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 1'500'000.- TTC)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Biodiversité et Espaces publics lors de sa séance du 3 mai 2016,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour et une voix contre, par la commission des Finances lors de sa séance du 10 mai 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **18 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,**

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit-cadre d'investissement et financement de CHF 1'500'000.- TTC pour couvrir les travaux de génie civil et d'aménagements de la Voie verte CEVA conformément au devis général du 18 mars 2016 et dans l'esprit du projet de plan présenté à la commission Biodiversité et Espaces publics ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 1'500'000.- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 65.331.00 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif » de 2017 à 2036.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 5 septembre 2016.

Chêne-Bougeries, le 24 juin 2016

Flávio BORDA D'ÁGUA
Président du Conseil municipal